

Notification 2023/027

---

5 septembre 2023

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### **L'IPBES-10 ACCEPTE D'ENTREPRENDRE TROIS NOUVELLES ÉVALUATIONS, DONT UNE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE**

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir d'informer les Parties à la CMS et les parties prenantes que la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-10 : 28 août - 2 septembre 2023 à Bonn, Allemagne), a convenu d'entreprendre trois nouvelles évaluations sur des domaines de travail d'une grande pertinence pour la CMS.

Il s'agit notamment d'une évaluation méthodologique accélérée de la planification spatiale intégrée tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique, qui sera examinée par la plénière lors de sa quatorzième session en 2027, d'une évaluation accélérée de la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, et d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.

Avoir une évaluation IPBES sur la connectivité a longtemps été une priorité pour la CMS. Une telle évaluation a été activement promue par les Parties de la CMS avec le Secrétariat au fil des ans ; les détails de ces efforts sont inclus dans (UNEP/CMS/COP14/Doc.18.2). Des demandes originales pour le développement d'une évaluation dédiée à la connectivité écologique ont été faites par plusieurs entités, y compris trois conventions mondiales, à savoir la CMS et ses accords, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (WHC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) en réponse au premier appel du programme de travail de l'IPBES jusqu'en 2030, publié en juillet 2018. En 2020, la COP13 de la CMS a souligné l'importance d'une telle évaluation et a demandé aux deux Parties et au Secrétariat de la CMS de promouvoir son inclusion dans le programme de travail glissant de l'IPBES.

La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP15, 7-19 décembre 2022) a également demandé à l'IPBES d'envisager un certain nombre d'évaluations, y compris une évaluation accélérée sur la planification spatiale intégrée tenant compte de la biodiversité et la connectivité écologique, lors de sa plénière de 2023.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

---

L'approbation de l'IPBES-10 pour entreprendre cette évaluation est donc une étape historique et une reconnaissance de l'importance que la connectivité a acquise ces dernières années dans le contexte de nombreux processus mondiaux, notamment le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF), la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Décennie des Nations unies pour la restauration et l'Assemblée générale des Nations unies.

L'évaluation n'est pas seulement opportune mais urgente car elle fournira, entre autres, des preuves, des outils et des méthodologies scientifiques pertinents au niveau mondial qui aideront les gouvernements à mettre en œuvre une série d'objectifs urgents, y compris les cibles 1 - 3 et 12 du KMGBF.

Comme indiqué dans le calendrier du rapport de cadrage de l'évaluation, le Secrétariat de l'IPBES mettra en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour mobiliser le soutien technique requis et demandera aux gouvernements et aux autres parties prenantes de nommer des experts à la fin de l'année 2024.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter **Laura Cerasi**, chargée de la collecte de fonds et des partenariats, Secrétariat de la CMS, courriel : [laura.cerasi@un.org](mailto:laura.cerasi@un.org)